

Compte rendu du Conseil d'école du 18 juin 2026

Présents :

Madame MAZZILLI Intérim de direction de l'école élémentaire, Madame BOUCHET-LANNAT Enseignante, Madame DELAGE Enseignante, Madame OUDART Enseignante, Madame GUYOT Enseignante, Monsieur CLAPPAZ maire de la commune, Madame LAZREG SEGARD, adjointe aux affaires scolaires et à la vie associative, Monsieur PENET directeur services techniques et urbanisme, Monsieur BOSSEZ, directeur Pôle Education et Jeunesse, Madame IBOUD, secrétaire service scolaire, Monsieur GAUDRON, directeur du périscolaire, Madame MANOUAR ZAMBELLI Représentante des parents, Madame TEMPLIER représentante des parents, Madame VITTORIANO représentante des parents,

Excusés :

Madame Poulain, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription Grenoble 5, Madame GRIVAUD Enseignante remplaçante, Madame FOUREL Enseignante,

1-Préparation de la rentrée, effectifs, structure pédagogique, accueil des futurs élèves

Accueil des futurs CP :

Rendez-vous individuels d'inscription auprès de Mme MAZZILLI. Ce temps permet de créer un 1^{er} contact, rassurer les parents et répondre à leurs questions.

Visite des classes pour les élèves de la maternelle Chavannes le 26 juin matin. Rencontre entre les CP actuels et les futurs CP, visite de l'école, une activité en commun.

Réunion d'échange des informations relatives au parcours scolaire de chaque élève entre les enseignantes de CP, les directrices et les enseignantes de la maternelle Chavannes.

Effectifs, rentrée de septembre 2026 :

Les effectifs prévus : 143.

Possibilité de modification en raison de nouvelles inscriptions et radiations pendant l'été. La mairie est très attentive aux effectifs.

Sur la commune, il y a plus d'élèves que l'année dernière.

Arrivée de 23 CP. C'est la mairie qui affecte les élèves selon une carte scolaire définie. Les effectifs sont équilibrés entre les 3 écoles.

Prévision de : 29 CE1, 23 CE2, 36 CM1 et 32 CM2, des doubles niveaux sont à prévoir. La structure de classes n'est pas encore définie.

Structure des classes :

La répartition des élèves dans les classes est du ressort de la directrice d'école après avis du conseil des maîtres. Il y a donc concertation entre les enseignantes pour définir une répartition. Les EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers) sont pris en compte prioritairement, ainsi que les élèves porteurs de handicaps et accompagnés de façon à éviter d'avoir plusieurs AESH en même temps dans la même classe ou au contraire pour les regrouper quand les élèves ont une AESH mutualisée.

Ensuite, il y a des élèves qui doivent être séparés.

L'équilibre garçon - fille est également pris en compte dans la mesure du possible.

C'est un exercice qui n'est pas simple et de nombreuses données sont prises en compte. Des doubles-niveaux sont à prévoir ce qui n'est pas une difficulté pour les élèves par rapport à un simple niveau. L'équipe enseignante prévoit dans ce cas des moments de regroupement par âge selon les projets et les disciplines.

Dans une classe avec un groupe de CP ou de CE1, nous sommes contraints de limiter les effectifs à 24 élèves au 1^{er} septembre.

Cette année, de nombreuses demandes de parents ont été faites pour demander que leur enfant soit dans une classe particulière. Ce n'est pas pour nous un critère de choix. Nous n'acceptons pas que ces demandes soient très insistantes, ou écrites sur un ton à la limite de la menace.

De plus, comme chaque année, il est possible que la répartition prévue en juin soit revue pendant l'été en fonction des nouvelles arrivées ou des radiations.

Les listes de classes sont traditionnellement affichées la veille de la rentrée. Aucune modification ne sera acceptée. Un autre temps dans la réunion traitera de la question des affichages des listes.

La liste du matériel sera distribuée en juin par niveau et également affichée, puis complétée à la rentrée selon les enseignantes. Il est conseillé de conserver le matériel de cette année s'il est encore en bon état.

L'équipe enseignante :

Actuellement le poste de direction n'est pas pourvu, nous attendons la nomination d'un ou d'une collègue. Nous ne savons pas si Madame Fourel sera présente l'année prochaine, la répartition des compléments de direction est en cours.

L'enseignante remplaçante quitte l'école. Nous attendons que la personne qui la remplace nous contacte.

Organisation de la rentrée :

Rentrée des classes le : 1^{er} septembre à 8h20-30. Les familles seront invitées à entrer avec leur enfant jusque dans la cour de l'école. Les parents des élèves de CP pourront accompagner leur enfant jusqu'à la classe et rester 10 minutes environ le temps de l'accueil.

2. Information vote électronique

Le conseil d'école est informé du recours au vote électronique pour les élections des représentants des parents d'élèves 2026-2027, sous réserve que la solution retenue soit conventionnée par les services académiques et que son financement soit assuré par la collectivité territoriale.

A défaut, le vote se déroulera sous format papier.

Nous y reviendrons à la rentrée prochaine avec les informations précises par la voie d'un conseil d'école extraordinaire.

3.-Bilans : projets des classes et temps forts de cette fin d'année, évaluations, bâtiments, absence des élèves, RGPD et droits à l'image

Sorties prévues ou à venir : chaque classe a eu des temps de sorties en cette fin d'année en fonction des projets de chacune : musées, sorties nature, ateliers lors des sorties, etc...

L'année prochaine 2 classes ont déposé un projet ENS (espaces naturels sensibles), ceci en cours d'organisation avec Belledonne en marche et surtout nous attendons la validation de cette demande.

Piscine :

Excellent contenu et activités proposées. Le problème du nombre de parents agréés se pose chaque année. Si un parent a eu son agrément il y a 5 ans, il est possible de demander une prolongation. C'est une information à relayer auprès des familles.

3 classes se sont rendues à la piscine à pied. Les créneaux proposés ont permis à ces classes de se déplacer sur le temps scolaire, pas de débordement d'horaire.

Nous remercions Pierre SCHNEUWLY pour les créneaux proposés cette année. Il a été à notre écoute.

Le financement des trajets en bus pour les CP et les CE1 à la piscine prend une part de plus en plus conséquente des budgets de transport alloués par la mairie à l'école.

Tarifs en 2026 98 € par trajet ; 2025 : 93.5 € par trajet, en 2024 : 87.92 €, en 2023 : 85.89 €.

C'est en augmentation chaque année, or la piscine est obligatoire. A terme, les sorties non obligatoires devront être financées autrement, alors qu'actuellement une grande partie est financé par le budget « transports » de la mairie.

Musique:

Grace au budget « intervenants » de la mairie :

-Réalisation de films avec « Blue Cam ». C'est une très belle réussite, le projet est reconduit l'année prochaine. Il s'agit de la mise en image et en chant d'un album de jeunesse (pour 3 classes).

-Batucada (pour 3 autres classes), avec un intervenant. Restitution à l'école avec diffusion de la vidéo via Educartables.

ASPTT :

-Journée sport :

Nous remercions l'ASPTT et la mairie pour l'organisation de cette journée.

Les enfants étaient très contents.

-Savoir rouler :

Séances en période 4 et 5 :

CM2 : validation du dernier bloc encadré par l'ASPTT

CM1 : séances encadrées par BikeSchool. Il reste à valider le savoir rouler avec une sortie sur route prévue à la fin du mois

Pour l'année prochaine, nous attendons le devis de l'ASPTT.

-Evaluations

Les parents doivent consulter le LSU sur Educonnect et le signer en ligne.

Il reste encore quelques parents qui ont été informés mais qui n'ont pas activé leur compte.

Il est conseillé aux familles d'enregistrer régulièrement les livrets pour les conserver.

L'année prochaine l'école sera en « évaluation d'école », ce qui permettra de dresser un bilan et de fixer les objectifs du futur projet d'école.

Fréquentation scolaire :

Depuis le début de l'année, les sorties sur le temps scolaire pour un rendez-vous ponctuel sont autorisées à 10h ou 15h. Les enfants peuvent revenir aux mêmes horaires et à 13h20.

Le nombre de sorties est constant mais cette organisation gêne moins les classes.

RGPD(règlement général sur la protection des données) : photos et listes de rentrée

En début d'année l'école fait signer aux familles une autorisation de prise de vues dans laquelle nous détaillons les situations pendant lesquelles seront pris ces clichés.

La RGPD s'applique pour l'affichage des listes des classes en début d'année.

Nous affichons les listes sans nom de famille le matin même de la rentrée sur le lieu de rassemblement.

Il est important de rappeler que les listes ne doivent pas être prises en photo pour être diffusées sur les réseaux sociaux par respect de tous.

Cette année scolaire 2025-2026, la dotation du sou des Ecoles à la coopérative scolaire, a permis de financer :

- Participation aux sorties scolaires : Saint Maximin, Montagne et sciences, raquette à neige, ski de fond, correspondance avec Joliot-Curie et sortie, sorties de fin d'année
- Projet voile des Cm2
- Achats de : matériel pédagogique, jeux ludo-éducatifs, livres pour les bibliothèques des classes, couveuse, petit bricolage et arts-plastiques, projets jardinage.

C'est grâce aux actions menées par le sou des Ecoles, que des fonds sont obtenus pour être reversés aux coopératives scolaires. La participation des familles à leurs projets est une façon d'aider les classes à financer les projets scolaires.

L'équipe enseignante remercie le sou des Ecoles pour leur aide financière, mais aussi les familles pour leur participation aux actions du sou des Ecoles.

L'équipe enseignante et les parents remercient l'association le sou des écoles pour leur investissement dans la réalisation de nombreux projets tournés vers les familles.

Nous remercions la mairie pour son soutien précieux et son implication quotidienne. Vous faites preuve d'une écoute attentive, les interventions des services municipaux sont rapides ce qui nous montre une volonté constante d'améliorer les conditions d'accueil des élèves.

4. Questions parents

Crème solaire :

Les parents demandent une vigilance accrue concernant l'application de crème solaire lors des sorties extérieures.

Les enfants peuvent emmener leur tube de crème solaire lors des sorties.

Contrairement à l'école maternelle, la crème n'est pas appliquée par les enseignants.

Continuité pédagogique et remplacements

De nombreux parents expriment leur inquiétude concernant la continuité des apprentissages, dans la classe de CE1/CE2 suite aux multiples changements de remplaçants ces dernières semaines.

Les familles soulignent les conséquences sur la stabilité de la classe et les apprentissages des enfants.

Chaque jour de classe est assurée par un remplaçant différent.

Toutefois, le remplacement est complet. C'est assez rare pour le souligner.

Certes il y a chaque jour un remplaçant différent mais il faut noter la stabilité des personnes depuis le début du remplacement.

Les remplaçants ont dû prendre la classe en main, sans information préalable et ce pendant un mois de mai avec beaucoup de jours fériés. Il faut un temps d'adaptation pour maîtriser les méthodes utilisées par l'enseignant de la classe.

Les remplaçants se coordonnent, communiquent par mail sur ce qui a été fait en classe. Les cahiers et fichiers rentrent à la maison le week-end. Des évaluations sont faites, le LSU sera complété. Les enfants ont des devoirs. Cependant ils constatent que pour beaucoup, les devoirs ne sont pas faits. Les parents qui souhaiteraient voir les attendus de fin de CE1 / CE2 peuvent aller sur le site Eduscol.

<https://eduscol.education.gouv.fr/6910/reperes-annuels-de-progression-et-attendus-de-fin-d-annee-du-cp-la-troisieme>

Circulation et sécurité autour des écoles :

Plusieurs parents s'inquiètent de l'impact du regroupement des écoles à proximité du Tartaix, notamment concernant :

- * la circulation sur des routes étroites avec faible visibilité,
- * la cohabitation entre voitures, vélos et piétons,
- * le manque actuel de stationnement,
- * ainsi que les conditions de sécurité aux heures d'entrée et de sortie des classes.

La question se pose pour la rentrée 2027. Plusieurs pistes de réflexion sont en cours :

- Décalage des horaires de rentrée des deux écoles (Chavannes et Tartaix).
Le DASEN devra valider cette nouvelle organisation.
- 53 places de stationnement prévues au total pour les deux écoles (ce qui est plus que le cumul des places aux écoles Tartaix et Chavannes)

La vitesse est limitée partout dans la commune à 30 km/h sauf Route de la Doux et avenue de l'Europe.

Limitation donc à 30 km/h devant l'école

Un second policier municipal entrera en fonction à la rentrée 2026. Sa mission s'articule autour de l'idée que la police municipale soit présente partout. Des contrôles radar plus fréquents seront organisés.

Les deux policiers municipaux occupent leur poste à temps plein.

Tartibus : une ligne a été apparemment supprimée, de moins en moins de parents semblent engagées. Cela pourrait également être une solution à réétudier pour éviter les circulations trop denses aux abords de l'école.

Ramassage des poubelles :

Des familles demandent s'il serait possible d'éviter les horaires de forte affluence scolaire (7h30–8h45 et 16h15–18h) pour le passage des camions de collecte, ceux-ci compliquant fortement la circulation aux abords des écoles.

La mairie va demander s'il est possible de décaler les horaires à la directrice des déchets de la Communauté de Commune du Grésivaudan qui est en charge du ramassage des poubelles.

Conditions liées aux fortes chaleurs

Certains parents se montrent également très inquiets concernant les activités physiques réalisées pendant le temps du périscolaire, notamment le football, lors des épisodes de fortes chaleurs. Des questions sont soulevées concernant l'adaptation des activités et les mesures mises en place pour protéger les enfants.

Nous passons en alerte orange, les activités physiques intensives sont interdites.

La mairie a mis en place des mesures pour prévenir et faire face aux fortes chaleurs :

- Relevé de températures
- Aération renforcée
- Achats de ventilateurs supplémentaires pour les classes non équipées de ventilateurs au plafond

En cas de trop fortes chaleurs dans les classes, il est possible d'envisager un repli vers le centre de loisirs qui est ventilé.

Une précision : si une enseignante organise une sortie la mairie est informée et c'est le service scolaire qui annule la cantine.

Les parents ne doivent pas annuler eux-même la cantine.

De nombreuses dégradations ont été constatées dans les toilettes.

Un urinoir et un toilette fille doivent être changés. Les lieux sont neufs. Ces dégradations vont engendrées des coûts de réparations importants.

Une charte, un rappel de l'utilisation des toilettes ont été mis en place à l'école. Un rappel auprès de nos enfants paraît essentiel pour éviter que cela se reproduise.

Une calculatrice sera offerte aux CM2 par la mairie pour leur passage en 6^{ème}.

Il a été vérifié que cette calculatrice sera utilisable au collège. Les collèges de secteur ont validé le choix du modèle.

Enfin, des retours positifs ont également été transmis concernant le périscolaire et la cantine, avec des enfants qui s'y sentent bien accompagnés.